

du genre de celle-ci, à cause de leur caractère non officiel, fournissent au civil ou au non-professionnel ou à la personne étrangère au ministère l'occasion de participer à l'essor d'une œuvre particulière. Cependant, j'estime qu'un vaste domaine s'offre à l'activité extra-départementale ou extra-gouvernementale. Il est loisible aux citoyens qui désirent être de quelque utilité à la collectivité de se joindre à ces associations et d'aider à atteindre quelques-uns des objectifs en vue. Il est également possible d'obtenir des souscriptions publiques qui viennent contribuer sensiblement au succès de l'œuvre. Ces considérations mises à part, je crois tout à fait rationnelles les observations de mon très honorable ami. J'abonderais de tout cœur dans son sens, si je pouvais surmonter la difficulté de ne pas vouloir annuler le zèle de gens bien intentionnés.

Le très hon. M. BENNETT: Malgré mon désir d'aider le ministre à faire voter ses crédits, je formulerais une dernière observation. En ce qui concerne cet article touchant l'hygiène mentale, une pression fut exercée sur le ministre pour qu'il l'inclut dans ses crédits, sans quoi la subvention provenant de la source que j'ai indiquée, serait perdue. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont entendu la même histoire. Je suis tout à fait convaincu que la subvention en question serait accordée aux gouvernements provinciaux afin de leur permettre de s'acquitter plus convenablement de leur travail. En ce qui concerne le second point, tant que l'impôt n'a pas été trop élevé les donations de particuliers ont été nombreuses; mais aujourd'hui on ne peut plus payer l'impôt et en même temps faire des donations. Il y a un domaine dont l'unique ressource était les donations de particuliers. Par exemples, les hôpitaux de Londres sont aujourd'hui tous maintenus par des legs et des donations de particuliers. La caisse Edouard VII des hôpitaux a augmenté dans des proportions considérables. Plusieurs sources l'ont alimentée, mais l'une des plus importantes contributions a été celle de lord Mount Stephen, premier président de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien. Je veux montrer qu'il nous faut admettre que les provinces sont écrasées sous le fardeau de leurs taxes, et que nous ne devons pas nous attendre de percevoir des impôts et obtenir des dons des mêmes gens, car ils ne peuvent pas, pour les mêmes fins, et payer des impôts et faire la charité. L'exemption sur 10 p. 100 du revenu accordée par la loi de l'impôt sur le revenu a permis à ceux qui désiraient faire des donations de satisfaire leurs désirs, et depuis que la loi a été modifiée dans ce sens les choses se sont considérablement améliorées.

Cela peut paraître étrange, mais c'est un fait que depuis la guerre la Croix-rouge a dépensé en Alberta plus de \$1,200,000 dans cette sorte d'entreprise mentionnée dans l'article que je viens de citer. Cet argent venait de sources diverses: bureau principal, subventions provinciales, secours accordés par les municipalités et dons de particuliers. Ces derniers diminuent graduellement et menacent de disparaître par suite du fardeau des impôts, de plus en plus lourd, que doivent payer les particuliers. La plupart des provinces ont un impôt sur le revenu. La Colombie-Britannique avait un impôt sur le revenu avant même que le fédéral ait le sien. Sa population acquitte une triple taxe: l'impôt provincial sur le revenu, l'impôt fédéral sur le revenu et les impôts municipaux—parfois même des impôts scolaires. Ainsi le problème est des plus graves.

Si le ministre déclare qu'il est à étudier cette question, qu'il en fait l'examen pour en dégager des conclusions, il ne faudrait naturellement pas s'attendre à connaître sa décision en marge des crédits à l'étude, préparés si tôt après qu'il prit le pouvoir. Mais quand il posera la question, il comprendra, semble-t-il, que les meilleurs intérêts du pays demandent d'assister ceux qui portent la responsabilité en l'occurrence; car le département fédéral de la Santé nationale n'a sa raison d'être que s'il tend à coordonner l'influence des différentes provinces entre elles, et dans le cas de la distribution des imprimés, à coordonner toutes les initiatives des provinces pour assurer plus d'uniformité en ce qui concerne ces problèmes du domaine de l'hygiène. Si le département de la Santé nationale remplit ainsi son rôle véritable, l'on constatera que le département travaille dans le sens des meilleurs intérêts du pays quand, par des secours financiers, il assiste les provinces dans les grandes fonctions qu'elles doivent remplir en ce qui concerne l'hygiène publique.

M. WOODSWORTH: J'ai une couple de remarques à faire sur ce que vient de dire le très honorable chef de l'opposition. En somme, toutes ces subventions qu'accorde la Chambre ne sont pas suffisantes pour dispenser les provinces d'accomplir leurs devoirs dans ce domaine. Elles peuvent tout au plus aider à coordonner d'une façon bien peu satisfaisante les initiatives des organisations provinciales. Je crois qu'il y aurait lieu de fonder à Ottawa un bureau central, qui ne s'occuperait pas seulement du bien-être de l'enfance, mais encore de l'hygiène publique. Peu m'importe après tout si le travail s'accomplit par les provinces ou par le fédéral. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord ne dit pas d'une